

SI lausannois : le Casak justifie son référendum

Autor(en): **Vautier, Blaise**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 503

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SI lausannois : le Casak justifie son référendum

Monsieur le rédacteur,
Dans le N° 501 de DP, vous vous êtes livrés à une démolition en règle du référendum lancé par le Casak contre les tarifs des SI lausannois. J'ai participé à ce référendum, je suis membre du Casak, et j'y réponds.

L'auteur de vos lignes taille en pièces les revendications tarifaires du Casak, selon lui, un tissu d'erreurs, fantaisistes, le Casak trompant les citoyens ; puis il insinue que ce référendum fait le jeu des gros consommateurs, le tout assaisonné de quelques contre-vérités (qui, au moins, me rassurent sur la méconnaissance du sujet par l'auteur de votre article). L'air est connu. Il est simple. Tellement simple qu'il rejoint l'indigence.

L'auteur de votre article a décidé de œillères renforcées. Il en oublie tout simplement d'expliquer aux lecteurs de DP les structures tarifaires qui font l'objet de ce référendum. Et il ferait bien d'aller y jeter un coup d'œil, à ces tarifs ! Le prix plancher de 15,5 ct fixé pour les gros consommateurs ne supprime nullement les rabais de quantité (les prix baissent avec la consommation, ce qui est contraire à toute politique d'économie d'énergie). Les tout gros consommateurs payeront donc 15,5 ct le kwh ; les ménages payeront entre 22 ct et 26 ct le kwh selon la consommation. Il faut être aveugle pour ne pas voir que les grosses entreprises passent à nouveau entre les mailles de cet impôt indirect, puisque les coquets bénéfices des SI servent à alimenter la caisse communale. Voilà pour l'aspect social de ces tarifs.

Je veux bien comprendre pourquoi les milieux socialistes tirent à boulet rouge contre ce référendum. Le PS avait voté au Conseil communal les structures tarifaires anti-sociales, massivement rejetées grâce au premier référendum. Mais le PS avait heureusement tourné sa veste à temps, et clamait plus fort que tous

qu'il fallait supprimer les tarifs de faveur. Après la votation, nouveau changement de cap : le PS mijote avec la droite ces nouveaux tarifs, qui non seulement maintiennent une partie de l'augmentation (massivement rejetée par le peuple !), mais qui restent injustes, favorisant la grosse industrie et encourageant au gaspillage. Bref, c'est l'opportunisme auquel le PS nous a habitué, en fin connaisseur des remous parlementaires, pour savoir naviguer dans l'opposition tout en assumant les responsabilités gouvernementales.

Alors le Casak reprend dans les faits ce que le PS s'est contenté de proclamer, et propose un tarif unique pour tous, sans les rabais de quantité qui incitent au gaspillage, et aussi pour que les grosses entreprises passent à la caisse communale.

A la deuxième lecture de votre article, j'ai déniché tout de même un semblant d'argument de fond : puisque le coût des installations de l'électricité revient moins cher pour les grosses entreprises, il est normal qu'elles payent moins cher. C'est aussi avec des arguments du même type que les grosses entreprises payent peu d'impôt, ou obtiennent des remises d'impôt dans les communes. Mais, c'est précisément la mentalité que nous voulons combattre : cessons de considérer la vente de l'électricité comme la vente de n'importe quel produit commercial, pour lequel on applique un prix de gros et un prix de détail. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'encourager la consommation d'électricité par des prix de gros, sinon on contribue au programme nucléaire. D'autre part, les SI sont un service public, de plus un monopole imposé auquel personne ne peut se soustraire. Enfin, les SI sont une source d'impôt indirect non négligeable (10 à 12 millions par année...), alors pour ces deux dernières raisons la théorie du prix de gros est insoutenable, tant du point de vue de la solidarité sociale qui doit accompagner un service public, que du point de vue fiscal.

Alors, sérieusement, qui fait "le jeu des gros consommateurs ?" Le Casak qui refuse que les ménages continuent à subventionner les ra-

bais consentis pour les capitalistes, qui ne confond pas la réduction des privilèges pour les grosses industries avec leur suppression, qui se bat pour une autre politique énergétique et pas pour un compromis parlementaire ? L'alliance n'est pas là où vous voulez la voir, les capitalistes ont bien plus besoin de la politique de ceux qui veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes, des miettes de pain pour des victoires.

Quant aux contre-vérités et aux inexactitudes !

— L'auteur de vos lignes n'a pas compris pourquoi le Casak revendique le kwh à 18,5 ct. Selon ses calculs, le Casak devrait arriver à 16,8 ct. On lui décernera un prix de calcul, mais pas de raisonnement, car il "oublie" qu'il faut bien compenser les tarifs de nuit pour les bouilleurs, fours à pain, etc. Si on l'avait oublié, on ne nous aurait pas raté non plus...

— Les cotisations à l'OFEL ne sont pas mentionnées explicitement au budget. Elles peu-

DUPLIQUE

Des faits rien que des faits !

Une duplique s'impose : le débat amorcé à propos des tarifs des Services Industriels lausannois révèle, nous l'avons déjà dit, tout un climat et de nouvelles oppositions qui sont le propre de la réflexion engagée sur la politique énergétique. En guise de réponse donc, des faits, rien que des faits, dont la connaissance constitue un préalable indispensable à tout choix démocratique.

1. Les rabais de quantité subsistent, mais seulement lorsque le prix du kwh reste supérieur au prix plancher de 15,5 ct, rabais compris. *Etait-il défendable de supprimer les rabais de quantité pour les consommateurs industriels dont le prix de départ atteint 32 ct ?*

2. L'adoption d'un prix plancher de 15,5 ct n'est qu'une mesure provisoire. Le futur tarif